

14.07.2021 - 08:00 Uhr

Quel est l'impact de la légalisation du cannabis ? / Il est encore trop tôt pour le savoir



Lausanne (ots) -

Dix-huit États américains, ainsi que le Canada et l'Uruguay, ont légalisé le cannabis ces dernières années et mis en place des marchés régulés pour cette substance. Comme le montre une revue de la littérature scientifique réalisée par Addiction Suisse sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), il est généralement encore trop tôt pour tirer des conclusions robustes quant aux effets des différents modèles de régulation. L'analyse livre toutefois de premiers résultats à court terme, en particulier pour les États-Unis.

Les modèles de régulation adoptés dans les pays et régions où le cannabis a été légalisé sont différents les uns des autres et suscitent de vifs débats. Sur mandat de l'OFSP, Addiction Suisse a passé au crible les travaux scientifiques sur l'impact de la légalisation du cannabis non médical aux États-Unis, au Canada et en Uruguay. Les sujets couverts sont les marchés et la consommation de cannabis, la santé, la sécurité routière et la criminalité. Les études publiées jusqu'au début 2021, soit sept ans après l'ouverture du premier marché légal du cannabis au Colorado et deux ans après la légalisation de cette substance au Canada, ont été prises en compte.

Les travaux scientifiques publiés à ce jour ne permettent que peu de conclusions quant aux répercussions de la légalisation du cannabis. Trop d'inconnues subsistent et il faudra encore quelques années et des données plus solides pour que les conséquences de la légalisation du cannabis, par exemple sur la santé de la population, puissent être évaluées de manière scientifique. C'est également la conclusion à laquelle d'autres chercheurs ont abouti.

États-Unis : un modèle de régulation à vocation commerciale

La revue de littérature d'Addiction Suisse permet toutefois de premières observations à court terme particulièrement pour les États-Unis, le pays où la plupart des études ont été réalisées. Début 2021, un tiers environ de la population américaine vivait dans un État ayant légalisé le cannabis et des sondages montrent que près de deux tiers de la population soutient désormais cette légalisation. Parmi les dix-huit États où le cannabis est légal, dix ont mis en place des marchés régulés réservés aux 21 ans et plus. Il s'agit généralement de modèles commerciaux avec des mesures de protection de la santé relativement modestes.

La plupart des travaux de recherche indiquent que, jusqu'ici, il n'y a pas eu de hausse de la consommation de cannabis chez les mineurs dans les États qui ont légalisé le cannabis. Plusieurs études relèvent par contre une augmentation de la consommation chez les adultes, en comparaison avec des États où le cannabis reste interdit, et notamment dans les classes d'âge les plus jeunes (18-25 ans).

Les données disponibles mettent aussi en lumière une diversification des produits (comestibles, concentrés) aux États-Unis et,

bien souvent, une hausse de leur teneur en THC. Ces évolutions posent différents défis notamment en matière de contrôle de qualité et de commercialisation (quantité, conditionnement, informations) des produits cannabiques. Ainsi, le nombre d'admissions aux urgences, d'hospitalisations et d'appels aux centres anti-poisons suite à une consommation de cannabis a augmenté après la légalisation - un phénomène étroitement lié à la consommation des nouveaux produits.

Le nombre de points de vente et les quantités qui sont vendues augmentent encore dans la plupart des États américains. Les prix ont d'abord grimpé après l'ouverture des marchés pour ensuite chuter progressivement. Il existe aussi différentes indications que le marché noir est de plus en plus supplanté par le marché légal. Comme on s'y attendait, le nombre de dénonciations pour possession de cannabis a fortement reculé.

Les données disponibles à ce jour indiquent une hausse des décès dus à des accidents de la route en lien avec le cannabis dans certains États où cette substance a été légalisée, ainsi qu'une augmentation des automobilistes contrôlés positifs au cannabis.

Canada: trop tôt pour juger

Au Canada, le gouvernement fédéral régule la production de cannabis, ainsi que certains aspects relatifs à la santé et à la sécurité, et les provinces sont responsables de réguler la distribution et la vente. À partir d'octobre 2018, elles ont commencé à autoriser des points de vente privés ou publics. Les données disponibles jusqu'ici suggèrent que le marché légal du cannabis se substitue progressivement au marché illégal à mesure que les points de vente se multiplient. La consommation de cannabis au sein de la population canadienne a aussi augmenté dans les mois qui ont suivi la légalisation, en particulier chez les adultes. Il n'est cependant jusqu'ici pas possible d'investiguer avec précision les causes de cette hausse.

Uruguay: modèle sous contrôle étatique avec très peu de recherche

Cet État d'Amérique latine a été le premier à légaliser le cannabis en 2013. La production, le commerce et la consommation sont largement sous contrôle étatique. L'accès au cannabis se fait par le biais de la culture individuelle ou par des associations de consommateurs, ou encore par l'achat en pharmacie. Ici encore, les quelques études disponibles ne permettent guère de conclusions sur les effets de la légalisation et la lenteur avec laquelle ce modèle de régulation est mis en place ne simplifie pas les choses. En 2018, moins d'un tiers des consommateurs et consommatrices se sont procuré du cannabis en passant par le marché réglementé. Globalement, le nombre de consommateurs et consommatrices a augmenté en Uruguay depuis la légalisation, notamment chez les mineurs et parmi les 26 à 35 ans, mais des études font état d'évolutions similaires dans des pays voisins où le cannabis n'est pas légal.

Et la Suisse ?

Davantage d'études permettront ces prochaines années de mieux comprendre les effets de la légalisation du cannabis au plan international et de comparer différents modèles de régulation. En Suisse, une révision de la loi sur les stupéfiants permet désormais la tenue d'essais pilotes locaux de vente de cannabis aux adultes. Ces essais sont soumis à des règles strictes. Dans une optique de protection de la santé, le personnel de vente devra être formé et sensibilisé à la réduction des risques. La qualité des produits, dont la teneur en THC est limitée, sera également contrôlée. Une interdiction générale de la publicité sera appliquée et les emballages ne devront pas pouvoir être ouverts par des enfants. Les premiers projets devraient démarrer en 2022 et permettront de mieux comprendre les effets de différents modèles de vente du cannabis en Suisse.

[Lien](#) vers la Revue de littérature sur l'impact de la légalisation du cannabis aux États-Unis, au Canada et en Uruguay

Addiction Suisse est un centre de compétences national dans le domaine des addictions. Elle est active dans la recherche, conçoit des projets de prévention et s'engage pour une politique de santé. Le but de notre ONG est de prévenir ou d'atténuer les problèmes issus de la consommation d'alcool et d'autres substances psychoactives ou liés aux jeux de hasard et à l'usage de l'internet.

Suivez-nous aussi sur Twitter : <https://twitter.com/AddictionSuisse>

Vous trouverez le présent communiqué de presse sur :

www.addictionsuisse.ch/fr/actualites/communiques-de-presse

Contact:

Frank Zobel
Vice-directeur
fzobel@addictionsuisse.ch
021 321 29 60

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000980/100874249> abgerufen werden.